

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 294-2013
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2013.1454

Déposée le: 11.11.2013

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Lüthi (Ins, Les Verts) (porte-parole)
Etter (Treiten, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 21.11.2013

N° d'ACE: 1763/2013 du 18 décembre 2013
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Piscine couverte de Witzwil

Une piscine couverte a été construite à Witzwil il y a environ 30 ans, lors de la rénovation générale. Destinée aux activités de loisir des détenus, elle est à certaines heures ouverte au public. Les écoles des environs, en particulier, l'utilisent régulièrement pour les cours de natation obligatoire. Des groupes privés s'y rendent également, pour des cours de natation ou d'aquagym.

Cette piscine doit être fermée prochainement pour des raisons de sécurité et de coût.

Dans ce contexte, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. Quand la fermeture de la piscine est-elle prévue ?
2. Quel serait le coût de la rénovation de la piscine ?
3. Si la piscine restait ouverte, quels seraient les risques ?
4. Le Conseil-exécutif pourrait-il envisager la poursuite de l'exploitation si des tiers se montraient disposés à participer au financement ?
5. Quel devrait être le prix de l'entrée pour couvrir les coûts d'exploitation avec la même fréquentation ?

6. Prévoit-on de fermer la piscine des établissements de St Jean ? Dans l'affirmative, à quel moment ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. La fermeture de la piscine couverte de Witzwil est prévue pour la fin du mois de juillet 2014. Toutefois, si des problèmes devaient se poser d'ici là sur le plan de la technique ou de la construction entraînant des frais importants– ce qui n'est pas à exclure compte tenu du mauvais état de la piscine, elle pourrait intervenir plus tôt.
2. Il faudrait s'attendre à court et à moyen terme à des investissements d'environ 2,5 millions de francs. Aucun fonds n'est disponible pour l'entretien.
3. A la suite du relèvement des normes de sécurité, les Etablissements de Witzwil ont dû fixer une nouvelle stratégie en la matière et introduire des mesures plus strictes. Trois zones ont été définies : zone sécurisée, zone contrôlée et zone surveillée. La piscine se trouve désormais au milieu du secteur de haute sécurité alors qu'elle est aujourd'hui exclusivement fréquentée par des tiers. L'accès au bâtiment présente dès lors un risque sécuritaire pour l'ensemble de ses utilisateurs ainsi que pour les détenus. Par ailleurs, pour des raisons techniques, la sécurité d'exploitation de la piscine ne peut pas être garantie à moyen terme.
4. Etant donné les risques de sécurité qui ont été évoqués, cette option n'entre pas en ligne de compte dans le cas des Etablissements de Witzwil.
5. Il n'est pas possible de chiffrer de manière fiable ce que devrait être le prix d'entrée de la piscine pour couvrir les coûts d'exploitation. A eux seuls, les coûts prévisionnels pour l'entretien et l'amortissement du bâtiment s'élèvent à environ 230 000 francs par an, somme à laquelle s'ajoutent des coûts d'exploitation élevés pour la maintenance, le chauffage, l'électricité, l'eau et le nettoyage. Enfin, il faudrait également engager du personnel de sécurité et d'exploitation, lequel n'est pas disponible aujourd'hui. Il est certain que le prix des entrées serait excessivement élevé.
6. La piscine des Etablissements de Saint-Jean devrait être mise hors service à l'été 2015 et faire l'objet d'une réaffectation ou être démolie. Elle pourrait également fermer plus tôt en cas de problèmes sur le plan de la technique ou de la construction entraînant des frais importants.

Au Grand Conseil